

**Comprendre les ressorts de la création de valeur territoriale.  
Vers une approche socioterritoriale des fonctionnalités**  
**Understanding the driving forces behind the creation of  
territorial value. Towards a socio-territorial approach to urban  
functionalities**

Muriel Maillefert and Lise Serra

Volume 48, Number 1, 2025

Les nouveaux territoires de l'économie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1116489ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1116489ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Canadian Regional Science Association / Association canadienne des sciences régionales

ISSN

0705-4580 (print)

1925-2218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Maillefert, M. & Serra, L. (2025). Comprendre les ressorts de la création de valeur territoriale. Vers une approche socioterritoriale des fonctionnalités. *Canadian Journal of Regional Science / Revue canadienne des sciences régionales*, 48(1), 7–14. <https://doi.org/10.7202/1116489ar>

Article abstract

Wealth creation is now based mainly on services, which mobilise a dynamic of value co-construction. This characteristic has been highlighted in work on the service economy. However it has been little exploited in urban planning and development work. This specificity changes the relationships between actors, particularly between producers and users, and introduces new challenges for wealth creation in the case of territorialised services (such as mobility, food, housing and health), involving heterogeneous actors on a territorial scale. This paper aims to define what appears to be original in these new development models associated with the circular economy, taking the example of one of them, the functionality economy model. It attempts to characterise it and identify its transformative potential by proposing a territorialised approach to understand the way economies work. One of the levers is to characterise functionalities as a social relationship. We show that this approach of the new service models offers keys for discussing the constructivist and transformative dimension of these spatialised models.

# COMPRENDRE LES RESSORTS DE LA CRÉATION DE VALEUR TERRITORIALE. VERS UNE APPROCHE SOCIOTERRITORIALE DES FONCTIONNALITÉS

Muriel Maillefert, Lise Serra

**Muriel Maillefert**

Professeure en aménagement de l'espace et urbanisme,  
Université Lyon 3 et EVS UMR 5600

**Lise Serra,**

Maître de conférences en aménagement de l'espace et  
urbanisme, Université de La Réunion, Laboratoire Physique et  
Ingénierie Mathématique pour l'Energie, l'environnement et le  
bâtiment (PIMENT)

Date de soumission : 26 avril 2023

Date d'acceptation : 17 juillet 2024

**Résumé :** La création de richesse repose aujourd'hui principalement sur les services qui mobilisent une dynamique de co-construction de la valeur. Cette propriété, mise en avant par les travaux sur l'économie des services mais peu exploitée dans les travaux d'aménagement et d'urbanisme, modifie les relations entre les acteurs, notamment entre le producteur et l'utilisateur et introduit dans le cas de services territorialisés (comme la mobilité, l'alimentation, l'habitat, la santé) de nouveaux enjeux de création de richesse autour d'acteurs hétérogènes à l'échelle de territoires. Ce travail vise à définir ce qui apparaît comme original dans ces nouveaux modèles de développement rattachés à l'économie circulaire, en prenant l'exemple de l'un d'eux, le modèle de l'économie de la fonctionnalité. Il tente de le caractériser et d'en identifier les potentialités transformatives en proposant une approche territorialisée du fonctionnement des économies. Un des leviers est de réfléchir à une caractérisation des fonctionnalités comme rapport social. L'enjeu de cette réflexion autour des nouveaux modèles serviciels est de proposer des clés de lecture pour discuter de la dimension constructiviste et transformative de ces modèles spatialisés.

**Mots clés :** fonctionnalités, valeur territoriale, appropriation, gouvernance, usage partagé

**Understanding the driving forces behind the creation of territorial value. Towards a socio-territorial approach to urban functionalities.**

**Abstract:** Wealth creation is now based mainly on services, which mobilise a dynamic of value co-construction. This characteristic has been highlighted in work on the service economy. However it has been little exploited in urban planning and development work. This specificity changes the relationships between actors, particularly between producers and users, and introduces new challenges for wealth creation in the case of territorialised services (such as mobility, food, housing and health), involving heterogeneous actors on a territorial scale. This paper aims to define what appears to be original in these new development models associated with the circular economy, taking the example of one of them, the functionality economy model. It attempts to characterise it and identify its transformative potential by proposing a territorialised approach to understand the way economies work. One of the levers is to characterise functionalities as a social relationship. We show that this approach of the new service models offers keys for discussing the constructivist and transformative dimension of these spatialised models.

**Keywords:** functionalities, territorial value, governance, shared use

## INTRODUCTION

Les élections législatives de l'année 2024 en France ont montré l'implantation durable d'un vote favorable aux partis d'extrême droite dans des territoires en déprise économique, marqués par des enjeux persistants de montée du chômage et de disparition des services publics. Ces « fractures » ont été montrées depuis une dizaine d'années par différents travaux qui ont notamment analysé la question de la contestation sociale (gilets jaunes) (Bendali et Rubert, 2020), du poids des Métropoles (Bouba Olga et al., 2022), de la décroissance des petites villes (Talandier 2023), ou des ruptures entre métropoles et territoires moins dynamiques (Davezies et al., 2013).

Ce travail essaie de contribuer à ce débat en se positionnant du point de vue des modèles de développement (Torre, 2021). Il propose de réfléchir aux enjeux transformatifs d'un nouveau modèle économique, l'économie de fonctionnalité, en prenant comme point de départ l'hypothèse que la création de valeur à l'échelle de projets de territoire est originale et repose sur une vision renouvelée du service. Pour ce faire, il convient de réfléchir à la question de la définition des fonctions servicielles. Notre hypothèse est que les fonctionnalités ne peuvent pas être pensées comme des instruments déconnectés des rapports sociospatiaux, mais doivent être analysées comme un construit socio-territorial. Les nouveaux modèles économiques sont posés comme des dispositifs productifs originaux permettant de transformer la création de valeur et son partage à l'échelle des territoires.

L'intuition repose en premier lieu sur le caractère serviciel dominant de la création de valeur, lisible à l'échelle macroéconomique, mais dont la portée territoriale est difficile à cerner et n'a pas encore été bien comprise. Les analyses qui s'en emparent la considèrent encore d'un point de vue organisationnel et non pas territorial. L'hypothèse que nous défendons est que ce « tournant serviciel » prend un caractère nouveau à l'échelle territoriale et pourrait peut-être conduire à un renouvellement structurel fondamental des modèles économiques (et des modèles de développement).

Des travaux antérieurs ont déjà permis de cerner certains aspects de ces nouveaux modèles économiques, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale (Beurain & Brullot, 2011; Brullot & al., 2017) ou d'économie circulaire (Bourdin & Maillefert, 2020) pour ne parler que des travaux français. Des expérimentations aux échelles urbaines ont également montré que ces enjeux pouvaient répondre à des situations de déprise territoriale et ne concernaient pas que certaines couches sociales aisées ou certains territoires urbains (Zuindeau, ed, 2010). Les travaux francophones autour de ces nouveaux modèles économiques sont spécifiques, car ils s'inscrivent dans une volonté de rupture par rapport au paradigme économique dominant, non pas en le dénonçant du point de vue de ses structures productives ou de sa capacité à rompre avec le « business as usual », mais plutôt en montrant l'existence d'expérimentations, de déclinaisons de ces modèles qui pourraient relever d'une « circularité authentique » (Ansperger & Bourg, 2016), ou d'une durabilité territoriale forte (Maillefert & Robert, 2020). C'est ce regard que nous proposons d'adopter à partir d'un nouveau modèle économique particulier : l'économie de fonctionnalité (EF). Ce modèle est pluriel et, comme dans le cas des autres modèles économiques, on peut l'interpréter de multiples façons, suivant l'angle d'analyse privilégié. Nous proposons ici d'essayer de clarifier la notion même de fonctionnalité qui nous semble relever souvent de l'implicite autant sur son contenu que sur ses sous-basements analytiques.

Ce travail de clarification a d'autant plus d'importance que la notion de service commence à gagner la question de la ville à travers la no-

tion de *City as a service*. Les exemples mobilisés montrent que la réflexion sur le fondement de ce qu'est un service ou une fonction n'est pas vraiment présente dans cette version de l'économie de service, et induit une ambiguïté sur le rattachement paradigmatique de la notion. Au contraire, nos travaux souhaitent montrer qu'il est difficile de dissocier les enjeux productifs et urbains quand on veut changer la ville. La ville n'est pas seulement un espace de régulation, où se déploient des rapports de domination et/ou de coopération, mais est aussi un espace productif au sens large où elle se fabrique autour de projets de création de valeur à travers des productions matérielles et immatérielles et des usages. La compréhension des mécanismes de création de valeur et de l'objet de cette création est selon nous un élément important pour comprendre les enjeux autour de la transition.

Réfléchir au concept de fonctionnalité nous semble possible si on se place au croisement d'une vision économique et d'une vision territoriale de l'EF. L'originalité de l'EF telle que nous la proposons repose sur deux éléments : la notion de service et la question de la création de valeur. Dans cette perspective, nous souhaitons articuler ce champ aux enjeux de développement pour ensuite expliciter notre approche des fonctionnalités en l'appuyant sur des exemples emblématiques qui permettent de différencier différentes approches de l'EF, notamment l'approche organisationnelle et territoriale.

## LA GENÈSE DE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ EN FRANCE : DU CONSTAT DE L'ÉPUISEMENT DU MODÈLE PRODUCTIF DOMINANT À UNE VISION TERRITORIALE FONDÉE SUR UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE TERRITORIALISÉ

Après la Seconde Guerre mondiale, et jusqu'aux chocs pétroliers de 1973 et 1979, les économistes comme les acteurs publics pensaient avoir trouvé, notamment en France, le bon dosage pour maintenir une économie en croissance, maîtriser les enjeux de répartition des revenus et l'inflation, stabiliser la valeur internationale de la monnaie, tout en assurant l'augmentation de la protection sociale (notamment pour les retraites et les dépenses de santé, secteurs en augmentation sensible pendant les années de croissance) (Boyer et al., 2002; 2023).

À l'échelle internationale, les critiques ou limites du modèle de croissance se sont appuyées sur un corpus maintenant bien connu. D'abord initiées par les travaux sur les « limites de la croissance » mises en avant par le rapport Meadows, les critiques sont ensuite tournées vers l'identification de nouveaux modèles de développement qui se sont ajoutés à différents travaux sur les modèles comme ceux l'écodéveloppement (de Sachs, (1980). D'autres critiques plus radicales des modèles de développement et des relations Nord-Sud se sont fait entendre, dans un contexte de conflit entre modèles. Ces débats ont débouché sur la notion de développement durable, au sens du rapport Brundtland, dont les limites pour changer véritablement le modèle dominant sont assez rapidement apparues : le développement durable a été qualifié dans les années 2000 de concept normatif sans norme (Theys, 2014), concept « dépassé » ou « épuisé » (Boissonnade coord, 2015), qui devait être abandonné au profit de l'idée d'une « transition », sans que cette transition soit précisément caractérisée.

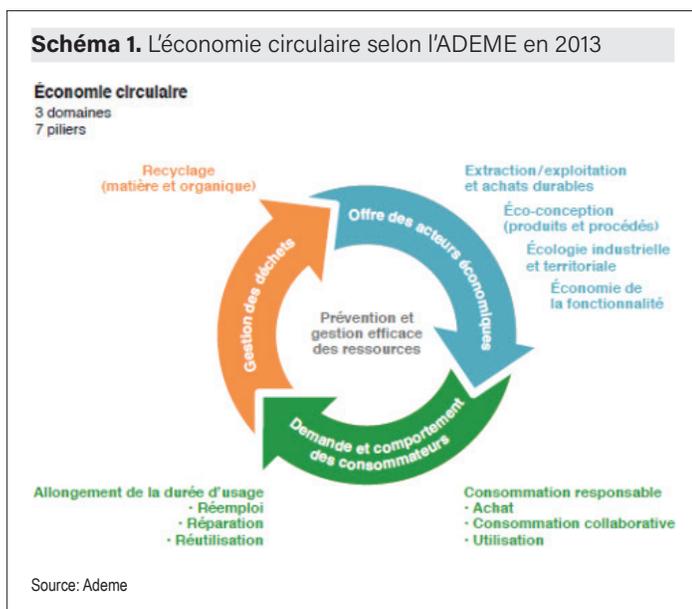
Dans les années 2000, une nouvelle idée (en tous cas qui paraissait nouvelle) a été popularisée à la fois par des politiques publiques (Japon et Chine) (Zhu et al., 2019) et par des praticiens comme la Fondation MacArthur : l'économie circulaire<sup>2</sup>. Son intérêt n'est pas d'être plus précise que la notion de développement durable, elle-

<sup>1</sup> Nous utiliserons de manière indifférenciée les deux appellations du modèle : économie de fonctionnalité ou de la fonctionnalité.

<sup>2</sup> La définition proposée est la suivante : [Circular economy is] an industrial system that is restorative or regenerative by intention and design. It replaces the "end-of-life" concept with restoration, shifts towards the use of renewable energy, eliminates the use of toxic chemicals, which impair reuse, and aims for the elimination of waste through the superior design of materials, products, systems, and, within this, business models". Source: Ellen MacArthur Foundation, Towards the Circular Economy: Accelerating the Scale-up Across Global Supply Chains (2014) Available at [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_ENV\\_TowardsCircularEconomy\\_Report\\_2014.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_ENV_TowardsCircularEconomy_Report_2014.pdf)

même très floue (Kirchherr et al. 2017). L'atout principal de la notion est plutôt sa capacité à s'institutionnaliser, à se déployer à différentes échelles tout en étant acceptable dans le cadre de démarches d'entreprises. L'économie circulaire ouvre aussi à des démarches productives ou habitantes, tout en permettant d'intégrer les actions publiques, notamment celles des collectivités territoriales.

En France, par exemple, la loi AGECE publiée en 2020 a permis d'institutionnaliser et d'opérationnaliser la notion d'économie circulaire, en la libérant d'une vision trop centrée sur la question des déchets. Lors du Grenelle de l'environnement (en 2009), cette idée avait déjà été proposée par des associations nationales liées ou non aux pouvoirs publics, sous une forme qui était alors très soutenue en France, notamment par l'Ademe (Agence de la Transition écologique) : l'écologie industrielle et territoriale (EIT)<sup>3</sup>. L'économie circulaire était vue comme un moyen pour développer des synergies de mutualisation et de substitution pour atteindre idéalement un monde dans lequel la seule énergie nécessaire serait l'énergie solaire (Adoue, 2007). Pour se conformer aux définitions proposées par l'Union Européenne, la France s'est ensuite alignée sur une vision moins originale de l'économie circulaire, englobant l'EIT, comme en témoigne la définition proposée par l'Ademe en 2013 : « *Un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus* ». Compte tenu des travaux déjà réalisés, l'Ademe a proposé, dès 2014, une représentation opérationnelle de l'économie circulaire sous forme de 3 domaines et 7 piliers en distinguant l'offre (en bleu dans le schéma), la demande (en vert en bas dans le schéma) et la gestion des déchets (en orange à gauche dans le schéma 1).



À cette occasion, l'Ademe a promu officiellement deux modèles économiques qui apparaissent dans le schéma : l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de la fonctionnalité. Nous proposons dans ce travail de discuter autour de la question de l'économie de la fonctionnalité qui nous semble aujourd'hui potentiellement porteuse d'une vision originale et peut-être transformative des modèles économiques territoriaux.

<sup>3</sup> L'écologie industrielle et territoriale s'intéresse aux dispositifs interentreprises à l'échelle de zones d'activités (Brulot & al., 2017) pour mettre en place de synergies éco-industrielles de manière à mutualiser les déchets, les matières premières ou l'énergie (synergies de mutualisation) entre des entreprises ou pour économiser des matières et des ressources en réutilisant des produits fatals ou des déchets d'une entreprise à l'autre (synergies de substitution). Des territoires pionniers ont été repérés en France, le territoire dunkerquois et le territoire aubois (voir le projet COMETHE, [www.comethe.org](http://www.comethe.org)).

<sup>4</sup> Les services à distance sont souvent moins efficaces, car enfermés dans des procédures qui ne conviennent pas à la spécificité des besoins des usagers. cf. par exemple les téléassistances pour les usagers des grandes enseignes informatiques.

## L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ COMME POINT DE DÉPART D'UN MODÈLE ALTERNATIF : D'UNE APPROCHE PRODUCTIVE À UNE APPROCHE SERVICIELLE ET TERRITORIALE

Le modèle de l'économie de la fonctionnalité, à son origine, vise à compléter les dimensions habituelles de production/consommation d'un bien par celle d'un service (Stahel & Giarini, 1986 ; Tukker & Tischner, 2004). Ce modèle peut ainsi être considéré comme une extension de la logique de fourniture de biens, dans une volonté des entreprises d'accroître la valeur créée (Van Niel, 2014). L'entreprise est ainsi appelée à élargir la valeur pour l'utilisateur (le client) en offrant un « bouquet de services » (Moati, 2009) lui permettant d'augmenter sa proposition de valeur. Par exemple, au lieu de vendre un véhicule, l'entreprise vend en même temps que ce véhicule l'assurance, le crédit, la maintenance, ce qui lui permet d'augmenter son chiffre d'affaires. L'économie de fonctionnalité est alors simplement un modèle économique d'entreprise permettant le cas échéant de diminuer la consommation de ressources en intensifiant l'usage du produit par la mutualisation des ressources. Par exemple, le système d'autopartage diminue le nombre de véhicules sur les routes. Dans ce cas, les fonctionnalités ne sont pas considérées sous un angle transformatif (de la création de valeur, de son usage), mais sous un angle d'économie de ressources par l'amélioration de la conception de l'objet (écoconception) de l'usage (partage de l'usage, location) ou de la fin de vie des objets (recyclage, réutilisation) (Ademe, 2013) (voir schéma 1).

Un des inconvénients de cette interprétation est de ne pas remettre en cause les comportements d'usage, de ne pas empêcher d'éventuels comportements de substitution voire de favoriser l'effet rebond (Arnsperger & Bourg, 2016). Une telle approche ne nous semble pas permettre de penser l'enjeu de la transformation structurelle du modèle de développement, qui est aujourd'hui en débat. La notion de service nous semble proposer une autre voie, pour changer la vision des liens entre création de valeur et volume de production.

Tout d'abord, il faut considérer une dimension originale du service qui en assure l'intérêt territorial (Laurent & Du Tertre, 2008). Alors qu'un bien est produit de manière séquentielle entre l'offre (le producteur) et la demande (le consommateur), un service est co-produit entre le fournisseur et l'utilisateur (Gadrey, 2003). La valeur est co-créée et une relation de proximité facilite la bonne réalisation du service<sup>4</sup>. Dans cette situation, la vision dichotomique entre comportement de production (dans les organisations) et de demande (dans les territoires ou sur les marchés) n'est plus pertinente. C'est l'hypothèse de départ de l'analyse des Nouveaux modèles économiques territoriaux (NMET), qui fait écho à l'hypothèse émise par Belanger & Levesque (1991) sur le « rapport de consommation » et la nécessité d'élargir la question de la valeur à l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette vision des NMET pose cependant des questions nouvelles. En particulier, elle ouvre la question de la création de valeur à un périmètre différent du périmètre productif stricto sensu. Au plan des acteurs, les parties prenantes pertinentes ne sont plus seulement l'entreprise et ses clients, mais comprennent aussi les acteurs publics et les usagers. Ensemble, ils forment un écosystème d'acteurs. Nous avons travaillé antérieurement sur différents écosystèmes structurés autour d'acteurs productifs, notamment dans le cas de l'énergie et de la mobilité. Par exemple, l'entreprise GECCO a construit dans le Nord de France un écosystème territorial centré autour de la récupération de l'huile de friture pour alimenter des véhicules urbains de la ville de Lille. La fonctionnalité activée, la mobilité, se comprend comme une

fonctionnalité collective construite autour d'un projet composé d'acteurs hétérogènes (associations, entreprises, collectivités, usagers) pour répondre à un besoin territorial (Maillefert et Robert, 2020). Outre la dimension d'action collective, la logique économique ne repose plus (ou plus seulement) sur une logique de rentabilité : s'ajoutent des actions d'insertion, de formation, de vivre en commun, etc.

Cet exemple de construction collective incite à repenser la définition des fonctionnalités. Elles ne sont plus seulement instrumentales et individuelles, mais elles sont sociales et attachées à des actions collectives territorialisées. Cette approche oblige aussi à repenser le périmètre et la source de la valeur. La valeur va être coproduite dans un système élargi qui comprend l'entreprise et ses parties prenantes, l'action publique et les usagers qui utilisent le service.

L'Ademe s'inscrit depuis plusieurs années dans une logique de réflexion sur ces nouveaux modèles économiques. Selon ses hypothèses, ils seraient, à l'échelle de territoires, des leviers pour expérimenter des modèles de transition, en repensant la création de valeur et sa répartition, à l'échelle de systèmes d'acteurs autour d'un projet productif de territoire portant sur des « sphères fonctionnelles ». Néanmoins, ces dernières ne sont pas précisément définies, alors qu'elles jouent un rôle majeur dans le modèle. Une des motivations de ce travail est de proposer une réflexion sur ces notions<sup>5</sup>.

Notre approche s'inspire de ces travaux, en y ayant contribué (Brulot et al., 2014; Maillefert et Robert, 2017; 2020; Bourdin et Maillefert, 2020). Elle est centrée sur plusieurs objectifs : construire une réflexion plus poussée sur les notions phares, pour ensuite mieux comprendre les logiques de formation et d'usage des fonctionnalités. Cela suppose également de mieux comprendre les ressorts de la création de valeur dans cette opération de coproduction (Maillefert & Robert, 2019). Nous avons montré que les services qui nous intéressent sont particuliers à l'échelle des territoires. Ils concernent le plus souvent des objets collectifs (comme l'alimentation, la mobilité, la santé), qu'on assimile parfois à des biens communs (Ostrom, 1990). La valeur est coproduite par un ensemble d'acteurs hétérogènes, acteurs productifs, usagers et acteurs publics territoriaux. L'action collective qui en résulte est considérée comme hybride (Maillefert & Robert, 2017). Le service produit également des externalités pour le territoire qui peuvent être en partie captées<sup>6</sup> par des acteurs particuliers (les entreprises par le profit; les acteurs publics par l'impôt; les usagers par la consommation ou le revenu). Toutefois, la captation privée totale de la valeur n'est pas possible dans la mesure où il se produit des externalités liées. Par exemple, la mobilité décarbonée a des effets sur la santé, la capacité de déplacement, le bruit, etc. (Maillefert & Robert, 2017; 2019, 2020). La question de la valeur devient celle de la compréhension d'un processus (comment co-construire ou co-produire la valeur; quelle est la place des acteurs notamment publics; comment répartir la valeur issue des externalités territoriales?).

Ces questions ont été abordées dans des travaux précédents, auxquels nous renvoyons. Néanmoins, un des enjeux non résolus et difficiles à définir reste celui du périmètre de la valeur. Cet enjeu a motivé ce travail et amené à se questionner sur la définition des fonctionnalités pour notamment ancrer cette définition dans des dimensions territoriales. Cet objectif justifie également le dialogue que nous avons entamé avec l'urbanisme. L'urbanisme s'est en effet beaucoup intéressé à cette question des fonctions<sup>7</sup>, ce qui peut ap-

porter des éléments originaux de discussion. Les fonctions urbaines correspondent à un ensemble de services liés au degré d'urbanité d'un espace, censé avoir comme raison d'être de rendre des services aux habitants (mobilité, emploi). La ville, son organisation, sa taille, son développement, deviennent des espaces spécifiques à étudier dans lesquels des services aux humains qui l'habitent, la traversent, y travaillent, sont co-construits et utilisés. La notion de fonctionnalités au sens de services co-construits évolue pour les différentes personnes et dans le temps. La notion de fonctionnalité se lit également comme la capacité d'accès des usagers à certains services urbains considérés comme nécessaires.

Nous cherchons ainsi à dépasser une approche instrumentale des fonctions pour comprendre l'aspect de co-construction socioterritoriale. Notre hypothèse est que la pluralité des modèles renvoie à différentes visions de la valeur qu'il s'agit d'analyser.

## VERS UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DU FONDEMENT DE LA VALEUR : CONSTRUCTION SOCIALE DES BESOINS ET ACTIVITÉ

Nous proposons quelques pistes pour outiller la construction de la notion de fonctionnalité et de fonctions non pas comme un rapport instrumental entre un individu et des objets, ou des politiques publiques et des services (voir la ville comme service), mais comme une construction sociospatiale pour la réalisation d'un service. Celui-ci permettrait d'augmenter le « bien-être territorial » terme assez générique pour le moment, que l'on pourrait utiliser pour désigner le ressenti de bien-être des habitants d'un territoire concernant l'usage d'une fonction particulière (comme l'accès à la mobilité) et de proche en proche, ou par combinaison des expérimentations, modifier le modèle de développement. Nous conservons le cadre des approches économiques dont l'objectif très général est la question du bien-être des individus. Pour préciser cet objectif, nous proposons de nous appuyer sur un indicateur intermédiaire qui est celui de la valeur : comment se crée la valeur et quel est le rôle des fonctionnalités dans cette création ?

Le cadre de l'EF part de l'hypothèse que la valeur créée par un écosystème organisationnel est liée au travail qui s'y déploie et aux liens coopératifs qui s'y créent (Du Tertre, 2013). Nous faisons l'hypothèse que cette valeur du travail et la valeur créée par le travail (individuel et collectif) sont conventionnelles. Elles sont liées à des règles de formation des liens par exemple entre productivités, rémunération et vente du produit à la manière de Salais (1989) ou Salais & Storper (1993) sur les mondes de production.

Un des défis de la compréhension de la création de valeur est le fait que les services qui nous intéressent se situent dans un registre élargi de création de valeur et ne sont pas produits nécessairement par un travail salarié. Ils sont cependant le fruit d'un travail reconnu comme utile, car associé à une création de valeur socialement reconnue par les producteurs ou les consommateurs. Nous proposons pour l'instant d'utiliser le terme d'*activité*. Par exemple, à l'écopôle alimentaire d'Audruicq, dans les Hauts-de-France, la production est constituée par les légumes produits et achetés/préparés/mangés/collectivement. Le service est un service alimentaire (mieux manger) et social (moins d'isolement, partage de savoir-faire, rencontres) qui dépasse la production maraîchère (Vuidel et du Tertre, 2020).

5 « La sphère fonctionnelle renvoie à la prise en charge d'un enjeu à l'échelle du territoire et dont la réponse s'écarte d'une logique de secteur ou de filière. En effet, répondre à un enjeu du territoire dans une perspective de développement durable implique la conception de solutions sur la base d'un nouveau périmètre d'action, dans une logique de prise en charge des externalités, et de recherche à la fois de réductions des moyens matériels mobilisés et de développement des effets utiles. La réflexion en termes de sphère est systémique et appréhende également les effets directs et indirects de la solution à l'échelle du territoire. Des exemples de sphères fonctionnelles : habiter, cultiver sa santé/son bien-être, s'alimenter, s'informer et connaître, assurer la mobilité des biens et des personnes » (Atemis, 2017, p 9).

6 La captation veut dire que certains acteurs bénéficient de ces externalités. Une entreprise peut améliorer son image et augmenter ses ventes. Les ménages peuvent augmenter leur bien-être, etc. Nous parlons plutôt d'externalités positives, mais la formation d'externalités négatives n'est pas exclue.

7 Le modèle progressiste, tel que décrit par Françoise Choay (1965), prévoit un « espace urbain [...] découpé conformément à une analyse des fonctions humaines. Un classement rigoureux installe en des lieux distincts l'habitat, le travail, la culture et les loisirs. » (Choay, 1965, p.17). C'est un urbanisme progressiste qui est représenté en France par Charles Fourier. Voir aussi, les travaux d'H. Lefèvre (1961; 1968).

La figure 1 propose une représentation des fonctionnalités définies par l'activité et structurées par leur nature. Les fonctionnalités de base, se nourrir, se vêtir, se loger, correspondent aux besoins dits fondamentaux liés à la notion de bien-être (proposée par l'économie). Appelons le bien-être simple (BES). D'autres fonctionnalités de rang supérieur, c'est-à-dire construites à partir d'actions collectives plus complexes, interdépendantes et combinées, sont associées à une vision du bien-être « augmentée ». Appelons-le bien-être combiné (BEC), pensé à une échelle territoriale<sup>8</sup>.

L'activité comme élément structurant va permettre de décrire différentes fonctionnalités, au-delà des fonctions basiques autour des besoins fondamentaux. Néanmoins, il subsiste des interrogations sur les règles d'élargissement de ces fonctions : où s'arrêtent ces fonctionnalités et quel est le périmètre pertinent pour l'évaluation de la valeur et des externalités ?

Pour nous, deux enjeux principaux sont à prendre en compte : l'articulation de formes d'activité les unes aux autres dans un contexte de production de valeur spécifique et la compréhension des motivations de l'action collective autour de la production des services. Celles-ci sont multiples, parfois contradictoires ou conflictuelles. Néanmoins, pour que le service soit produit collectivement, un minimum de consensus (ou de compromis en cas de conflit) doit être trouvé. Ceci suppose de fait qu'on accepte que les acteurs soient porteurs de règles de valorisation différentes, donc que les principes de valorisation puissent être multiples. Il peut s'agir, comme dans le modèle conventionnaliste, de principes relevant de normes différentes et étanches comme les normes marchandes, patrimoniales, industrielles ou domestiques. Les questions autour de la légitimité des valeurs et leur justification (Boltanski & Thévenot, 1991) sont ainsi des éléments importants qui doivent être traités dans les études de cas, mais qui ne peuvent pas être identifiés en généralité. C'est pourquoi nous proposons d'illustrer ces enjeux à travers deux dimensions qui semblent fondamentales, celles de l'appropriation et de la gouvernance, qui seront illustrées plus tard dans l'article par différents exemples.

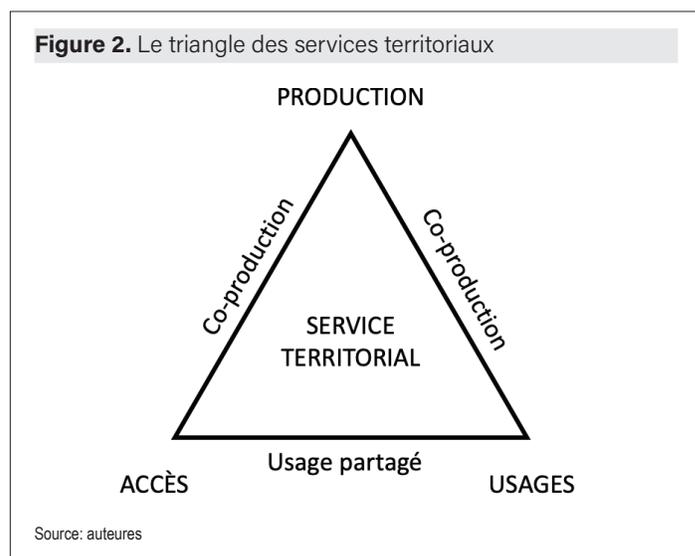
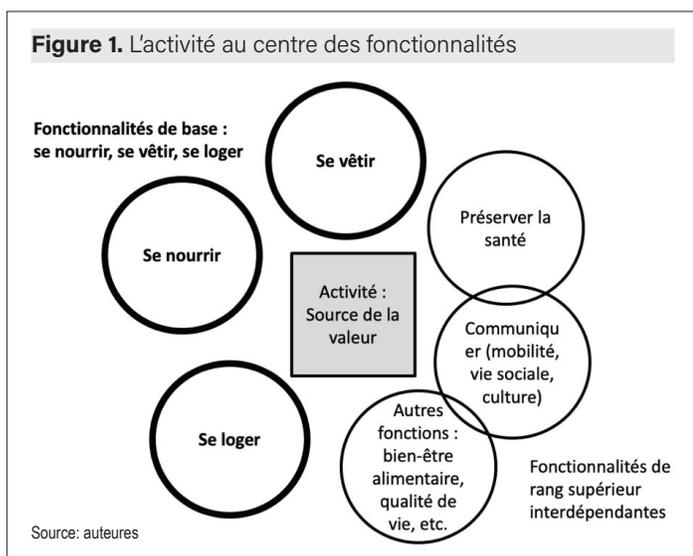
La définition même des services ne peut ainsi pas se faire simplement par rapport à la notion de besoin, comme dans les approches économiques (et parfois aussi géographiques). Elle doit être appréciée par rapport au mode de fourniture, structuré par l'activité, qui va répondre à un besoin validé collectivement. C'est donc, de ce point

de vue, une construction collective et processuelle de la validation du besoin. En fonction de paramètres comme les compétences mobilisables, les modes de financement, ou les spécificités territoriales, la construction des besoins et leur validation sociale ne seront pas identiques. Le périmètre de validité de l'activité va également porter un enjeu définitionnel ou de mesure de la valeur. Par exemple, on peut prendre en compte uniquement la valeur liée à la participation à l'activité (vision organisationnelle de la valeur) ou considérer l'ensemble des externalités produites et captées par le territoire comme la santé, les économies liées aux modes de vie (vision territoriale de la valeur). Il faut donc proposer des critères pour définir le périmètre des services et leur lien aux fonctionnalités.

## PENSER L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ COMME UN MODÈLE SERVICIEL TERRITORIAL ORIGINAL : LE TRIANGLE DES SERVICES TERRITORIAUX

Nous avons abordé précédemment deux éléments importants de la caractérisation des services : la forme de la production et l'usage. Ces deux caractéristiques ne disent rien sur un troisième enjeu, en partie lié à l'espace, qui est celui de l'accès. L'accès au service fait référence à la dimension d'équité territoriale<sup>9</sup>. Par exemple, dans un territoire, un service de santé peut exister, mais être à une distance inaccessible pour des usagers non motorisés et/ou âgés. L'accès physique est donc réduit. Dans cette configuration, l'accès est limité par l'organisation géographique du territoire, accentuant les écarts de revenus des ménages qui leur permettent plus ou moins d'avancer les frais médicaux en plus des frais de transport. À l'opposé, les services a-territoriaux accessibles par Internet font face à d'autres types d'écart comme l'analphabétisme numérique. Les usagers sont maintenus à distance par une barrière cognitive comme dans le cas des services nationaux d'aides (Sécurité sociale, Allocations) relayés par les Maisons France Service.

L'accès fait ainsi partie du rapport social de construction des fonctionnalités. Cela permet d'ajouter une dimension originale au service territorial, celle de l'accessibilité, visible sur la figure 2 ci-dessous. Le service territorial est alors à l'interface des dimensions de production, de consommation/usage et d'accès.



<sup>8</sup> La notion de « qualité de vie » à laquelle nous avons pensé initialement en lien aux travaux de L Bourdeau-Lepage & al. (2018) peut laisser penser que ce bien-être s'adresse à une population déjà dotée en revenu, ce qui n'est pas notre intention. En Hauts-de-France, les actions collectives s'adressent à une population défavorisée, composée de personnes parfois marginalisées.

<sup>9</sup> On pense à la question structurante des services postaux dans les territoires ruraux ou des commerces dans les quartiers politiques de la ville (voir l'exemple de RDD plus bas) ou encore l'accès à internet dans les territoires peu desservis.

Ces trois dimensions permettent de définir l'effectivité d'un service territorial. Nous proposons alors d'identifier un certain nombre de verrous qui permettent de comprendre les freins à la co-production et à l'usage partagé d'un service territorial. Nous proposons ainsi de nous appuyer sur deux exemples concernant à la fois l'usage et le partage de l'espace public. Ces exemples, tirés d'une vision urbanistique des services et des fonctionnalités, ont l'avantage de ne pas reposer sur l'hypothèse d'un cadre d'action collective préconstruit (comme dans le cas d'une organisation productive ou d'une politique publique). Ils permettent de mettre en lumière les enjeux spatiaux que la vision organisationnelle ne permet pas de percevoir. Nous avons choisi de nous centrer sur des enjeux de mobilité et d'usage de l'espace public associés à des espaces de proximité: la rue et les voies communales. Ces exemples sont tirés de programmes de recherche et de notre implication associative. Ils permettent de remettre en question les verrous d'effectivité d'usage et la manière dont ils peuvent être levés ou non. Ils sont donc mobilisés à titre heuristique pour illustrer des questionnements liés à notre grille de lecture des services.

*La rue*: le niveau élevé de compétences et d'équipement nécessaires à la création et à la gestion d'infrastructures de circulation impose une gestion des usages par les collectivités publiques ou des entreprises privées mandataires<sup>10</sup>. La rue comme réseau de mobilité en surface et réseaux de données, d'égouts, d'eau et d'électricité sous la surface est de fait gérée par des opérateurs multiples publics et privés, mais dont est exclu le grand public. Dans ce sens, il est difficile d'imaginer l'espace de la rue comme un espace potentiel de co-création. Ici, le verrou technique au niveau de la production se double d'un verrou d'accès; les usagers n'ont pas le droit d'intervenir sur les réseaux électriques collectifs, sur le choix du revêtement de surface des voies, etc.

Il existe cependant des cas dans lesquels les habitants interviennent spontanément dans la production du service. Par exemple, le cas du déneigement suppose une intervention des riverains. En présence d'un arrêté municipal, le déneigement est même obligatoire; sans celui-ci, le déneigement est seulement conseillé. Dans les deux cas, une victime peut se retourner contre les propriétaires ou locataires des habitations riveraines pour négligence ou pour non-respect de l'arrêté municipal. Cette responsabilité individuelle et collective de gestion de la rue est historique et encore en vigueur aujourd'hui (soutenue par un dispositif public). Ici, le verrou technique peut être considéré comme inexistant; il suffit d'une pelle et d'une force de travail pour déneiger un espace de trottoir ou de chemin. Pour sa part, le verrou d'accès au déneigement est levé par délégation de service public; les propriétaires sont tenus de déneiger. De plus, la nécessité d'usage est impérieuse. Il est primordial de pouvoir circuler par tout temps (urgences, ravitaillement, etc.)

*Les chemins*: les bénévoles de la Fédération française de randonnée sont responsables du marquage et de l'entretien des chemins de petite et grande randonnée. Ils endossent la responsabilité collective de ces aménités (soutien sur un dispositif d'action collectif légal). Ici, le verrou lié à la production est levé par la capacitation des citoyens devenus bénévoles d'une association historique et compétente qui forme les randonneurs lors d'un stage « baliseurs » et le verrou d'accès est levé par délégation associative. Pourtant, la nécessité d'usage peut être considérée comme non obligatoire, ce qui amène, de fait, à une diminution des chemins accessibles, principalement par pression foncière privée autant en zones urbaines qu'en zones agricoles et forestières.

La mise en valeur de ces verrous pour la co-production et l'usage partagé de valeur territorialisée pose, selon nous, la double question

de l'appropriation et de la gouvernance. Les formes d'appropriation et les modes de gouvernance peuvent permettre ou au contraire freiner les transformations du modèle (de production et d'usage) à l'échelle locale.

## LES ENJEUX D'APPROPRIATION ET DE GOUVERNANCE: DES SIGNAUX DE TRANSFORMATION POLITIQUE DU MODÈLE SERVICIEL DE CRÉATION DE VALEUR?

Les possibilités de co-production et d'usages partagés peuvent permettre ou faciliter certaines formes d'appropriation et de gouvernance. Le service territorial coproduit et partagé peut devenir un commun territorial (Baron et Mailliefert, 2021). Sans co-production (production tutélaire ou « providentialisme ») ni usage partagé, le service territorial devient instrumental et sa répartition peut être mal maîtrisée.

Les quatre exemples suivants, reprenant les cas précédents, peuvent être classés selon qu'ils amènent des tensions et qu'ils restreignent les usages au service d'un petit nombre d'usagers ou au contraire qu'ils ouvrent les possibles et augmentent le nombre d'usagers d'un même espace en ouvrant la co-production et l'usage partagé de la ville au plus grand nombre. Ils s'intéressent davantage à la question des acteurs.

*La rue*: à l'échelle locale, des initiatives originales d'appropriation de l'espace par le plus grand nombre peuvent exister. La journée mondiale Parking Day, événement annuel de portée internationale, propose à des usagers de louer temporairement une place de stationnement sur rue pour installer une chaise longue, un terrain de pétanque, ou toute autre activité, le temps d'une journée de manifestation pour d'autres usages de la rue. Des initiatives transformatrices locales plus quotidiennes existent aussi: des collectifs de riverains ont pu demander à la mairie la permission de planter en pieds d'immeuble. À Lyon ce sont les Micro Implantations Florales (Bally, 2023) qui permettent des « interventions fertilisantes » contre l'aridité du tout voiture et du tout béton (Soulier, 2012).

Sur l'espace public de la rue, l'exemple de la gestion des déchets illustre l'évolution des services publics vers la ville servicielle (*city as a service*, Verstraeten-Jochemsen & al., 2018), qui propose des dispositifs de gouvernance ambivalents. Par exemple, la mise en place d'une carte individuelle d'accès aux poubelles a comme objectif de modifier le comportement vis-à-vis des déchets (Gnonlonfin & Kocoglu, 2017; Caillaud, 2018), dans une logique incitative. L'effet en termes de co-production de la ville est d'interdire l'accès aux conteneurs à ceux qui n'ont pas de carte individuelle: personnes de passage dans la région, personnes sans foyer fiscal... et de créer un partenariat non choisi avec une entreprise qui va pouvoir collecter massivement les données personnelles liées à la production de déchets.

À l'inverse, à Saint-Etienne, dans la Loire, l'association Rues du Développement Durable a proposé de requalifier quelques rues en déshérence du centre-ville par le portage foncier solidaire de locaux commerciaux (Arab & Miot, 2020). L'association se porte acquéreur de locaux commerciaux, fait les travaux puis loue à des commerçants qui s'engagent sur une charte écologique et éthique exigeante. Cet exemple de gouvernance partagée localisée est un signal positif de co-création de valeur et de production d'externalités positives.

*Les chemins*: les processus d'appropriation spatiale mènent à des tensions fortes entre acteurs qui n'ont pas les mêmes besoins, ce qui peut être mis en valeur à travers l'exemple du balisage effectué par la Fédération française de randonnée. Le randonneur peut suivre ces balises et vérifier sur son *Topoguide* qu'il est bien sur le bon chemin.

<sup>10</sup> Lorsque l'ingénieur Jean-Charles Adolphe Alphand est invité par le baron Hausmann pour repenser les rues de Paris, il décrit le plus finement possible l'organisation des rues sur et sous le niveau de la rue, permettant une bonne gestion des eaux de pluie, des eaux d'égout, de la circulation des transports publics et privés, motorisés ou non et laissant une place importante aux plantations (Alphand, 1867).

Il arrive que ces chemins traversent la ville, des zones agricoles ou même des campus universitaires et que les usagers principaux de l'espace autour décident de fermer ces chemins :

Le propriétaire d'un terrain qui ne souhaite pas voir des randonneurs longer sa propriété peut afficher des panneaux dissuasifs à l'entrée du chemin. Ce signal, qu'il soit ou non légal, diminue l'accès au chemin (réduction du service territorial) au profit d'une appropriation individuelle de valeur (bien-être lié au calme de l'isolement). L'agriculteur peut décider d'inclure le chemin dans sa zone de culture (appropriation de valeur pour l'agriculteur) et empêcher physiquement l'accès. La présidence d'un campus universitaire peut décider de fermer le campus par des grilles pour augmenter la sécurité des étudiants (création de valeur pour les étudiants par résidentialisation) et fermer le campus les soirs et les dimanches (limitation de l'accès et de l'usage).

Ces actions individuelles territorialisées de création ou captation de valeur relèvent de l'appropriation individuelle ou collective d'un espace au détriment d'un usage partagé. En effet, nos exemples montrent que les politiques d'aménagement des chemins de randonnée instaurent un « instrument » d'action publique, un dispositif à la fois « technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascombes & Le Galès, 2005) qui remettent en question les dispositifs de gouvernance territoriale (Haschar-Noé, 2009).

Ces exemples font le pont avec les débats des NMET sur la création de valeur. L'approche de la création de valeur de ces modèles n'est pas conventionnelle; elle s'écarte de la vision marchande (sans l'exclure comme une composante possible). De plus, elle introduit une dimension originale dans la nature de l'action collective et la composition de la valeur. L'action collective ne vise pas la production et l'appropriation de biens privés, mais la création et l'usage de biens communs à l'échelle de territoires. Un bien commun territorial est un bien public (au sens de la théorie économique donc qui a les propriétés d'indivisibilité et de non-exclusion), non appropriable individuellement, mais qui peut fournir des éléments de bien-être. L'échelle d'intérêt pour ce bien est un périmètre territorial ou local. La production (ou co-production) de ce « bien » est collective et génère des externalités pour le territoire.

## CONCLUSION

Prenant acte d'un besoin de redéfinition des modèles économiques à l'échelle de territoires, ce travail vise d'abord à définir ce qui apparaît comme original dans ces nouveaux modèles de développement en prenant l'exemple de l'un d'entre eux, le modèle de l'économie de la fonctionnalité. Il tente de le caractériser et d'en identifier les potentialités transformatrices. Nous rappelons d'abord la genèse de ces modèles, en nous appuyant sur les enjeux de transformation des modèles de développement à l'échelle des territoires. Il s'agit ensuite de proposer une construction exploratoire de la notion de fonctionnalité, pensée comme un rapport socioterritorial. L'enjeu de penser ces nouveaux modèles serviciels qui visent non pas à les envisager comme des déclinaisons instrumentales de rapports de production et de gouvernance, mais à proposer des clés de lecture pour discuter de la dimension constructiviste et transformatrice de ces modèles qui s'appuient sur la notion de service territorial.

Les réflexions actuelles sur la ville servicielle la pensent plutôt comme un instrument de l'action publique, voire des entreprises. Il s'agit en fait d'un dispositif complexe, mais non neutre : « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascombes & Le Galès, 2005). Le dispositif s'appuie également sur des instruments qui disposent d'une vie qui leur est propre une fois qu'ils sont saisis

par les acteurs en capacité de le faire (Halpern et al., 2014). Cette sédimentation des instruments est un nouveau champ à explorer.

Le service territorial paraît donc une notion à consolider qui oscille entre trois pivots: le « je » de l'économie libérale (le service au bénéfice individuel des entreprises ou des individus), le « nous » de la co-production et de l'usage partagé (le service comme bien collectif territorialisé, mais qui peut être aussi un bien de club) et la gouvernance publique locale ouverte au plus grand nombre (qui peut aider à institutionnaliser le service pour le rendre pluridimensionnel et aider à la production d'externalités conjointes). Ce travail tente de proposer quelques jalons pour penser les représentations de la notion de service et de fonctionnalité, à partir d'un croisement entre logiques urbaines et économiques. Ce sont de premiers jalons à consolider et approfondir.

## BIBLIOGRAPHIE

Ademe (2013). *Fiche technique économie circulaire: notions*, Direction Consommation durable et déchet.

Ademe (2014). *Économie circulaire: notions*. Paris, ADEME. <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-economie-circulaire-oct-2014.pdf> repris dans <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/economie-circulaire/partie1-concept-economie-circulaire>

Ademe, Atemis, Vuidel, P, Pasquelin B. (2017). *Vers une économie de la fonctionnalité à haute valeur environnementale et sociale en 2050. Les dynamiques servicielle et territoriale au cœur du nouveau modèle*. Rapport annexe. 111 pages.

Adoue, C. (2007). *Mettre en œuvre l'écologie industrielle*, Presses Polytechniques et universitaires romandes, 106 p.

Alphand, J.-Ch. (1867). *Les promenades de Paris: histoire, description des embellissements, dépenses de création et d'entretien des Bois de Boulogne et de Vincennes, Champs-Élysées, parcs, squares, boulevards, places plantées, études sur l'art des jardins et arboretum*. Paris: Jules Rotschild.

Arab, N. & Y. Miot (2020). *Récupérer l'immobilier vacant: enjeux territoriaux et problèmes opérationnels*. CIST 2020 — Population, temps, territoires, Novembre 2020: 373-377

Arnsperger, C. & D. Bourg (2016). *Vers une économie authentiquement circulaire: Réflexions sur les fondements d'un indicateur de circularité*. *Revue de l'OFCE*, 145: 91-125.

Bally, F. (2023). *Bonnes ou mauvaises herbes? les jardins de rue entre initiatives habitantes et encadrement institutionnel*, *Urbanité*, 17, janvier 2023, en ligne.

Baron, C. & M. Maillefert (2021). *Le commun eau territorialisé: dynamique de construction et politisation. Eclairages à partir de cas au Burkina Faso et en Indonésie*. *Flux*, 124-125: 127-142.

Beaurain, C. & S. Brulot (2011). *L'écologie industrielle comme processus de développement territorial: une lecture par la proximité*. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2 (avril): 313-340. DOI: 10.3917/reru.112.0313.

Bélanger, P. R. & B. Lévesque (1991). *La « théorie » de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique*, *Cahiers de recherche sociologique*, 17: 17-51.

Bendali, Z. & A. Rubert (2020). *Les sciences sociales en gilet jaune: Deux ans d'enquêtes sur un mouvement inédit*. *Politix*, 132, 177-215. <https://doi.org/10.3917/pox.132.0177>

Boissonade, J. (dir) 2015. *ville durable controversée. Les dynamiques urbaines dans le mouvement critique*. (dir.), Paris: Éditions Petra, Collection « Pragmatismes ».

Boltanski, L. & L. Thévenot (1991). *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris: Gallimard, Collection NRF Essais

- Bouba-Olga, O., Grossetti, M. & D. Pumain (2022). Les métropoles sont-elles les villes les plus performantes?. *Espaces et sociétés*, 186-187, 219-247. <https://doi.org/10.3917/esp.186.0219>
- Bourdeau-Lepage, L, Texier P, & H. Carré (2018). Évaluer les déterminants du bien-être sur un territoire. Illustration à travers le cas d'une commune rhônalpine, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol., no. 4, 775-803.
- Bourdin, S. & M. Maillfert (2020). Dossier « L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial » — Quelle durabilité pour le développement territorial ? Réflexions sur les composantes spatiales de l'économie circulaire, *Natures Sciences Sociétés* 28, 2: 108-117.
- Boyer, R, & Y. Saillard (2002). *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*. La Découverte, « Recherches », 2002, ISBN: 9 782707 137 654. DOI: 10.3917/dec.boyer.2002.01. URL: <https://www.cairn.info/theorie-de-la-regulation-l-etat-des-savoirs--9782707137654.htm>.
- Boyer, R., Chanteau, JP., Labrousse, A., & T. Lamarche (Coord) (2023). *Théorie de la régulation, nouvel état des savoirs*, Paris, Dunod.
- Brulot, S., Junqua, G. & B. Zuindeau (2017). Écologie industrielle et territoriale à l'heure de la transition écologique et sociale de l'économie. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*: 771-796. <https://doi.org/10.3917/relu.175.0771>.
- Caillaud, K. (2018). Les conditions de mise au travail des usagers. Le cas de la gestion des déchets, *Gouvernement et action publique*, 2018/3 (VOL. 7): 57-81.
- Choay, F. (1965). *L'urbanisme, utopies et réalités*. Paris: Points. Corbusier, Le (1957). *La charte d'Athènes*. Paris: Minuit. Corbusier, Le (1980). *Urbanisme*. Paris: Champs Flammarion.
- Davezies, L, Guilluy, C, Donzelot, J, Béja, A (2013). La France périphérique et marginalisée: les raisons du ressentiment. *Esprit*, (A), 23-33. <https://doi.org/10.3917/espri.1303.0023>
- Du Tertre, C. (2013). Travail, « rapport salarial » et théorie de la régulation : apports et limites, *Travailler*, 1, 29 : 17-28.
- Fourier, Ch. (1849). *Des modifications à introduire dans l'architecture des villes*. Paris: Librairie phalanstérienne.
- Gadrey, J. (2003). *Socio-économie des services*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, La Découverte, Collection Repères, n° 369.
- Gauthier, F. (2022), Le projet 5G Open Road agrège 16 acteurs de la mobilité autour de la route autonome, *L'embarqué*, publié le 20-04-2022, consulté le 20-06-2022.
- Haschar-Noé, N. (2009). L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales. *Espaces et sociétés*, 138, 115-133. <https://doi.org/10.3917/esp.138.0115>.
- Halpern, C., Lascoumes, P. & P. Le Gales (2014). *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistances, effets*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Kirchherr, J, D Reike, Marko Hekkert, M. (2017). Conceptualizing the circular economy: An analysis of 114 definitions, *Resources, Conservation and Recycling*, Volume 127, 2017,221-232, <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2017.09.005>.
- Lascoumes, P. & P. Le Gales (2005). *Gouverner par les instruments*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Laurent, C., & du Tertre, C. (Dir.) (2008). *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, Paris: L'Harmattan.
- Lefebvre, H. (1961). Utopie expérimentale : pour un nouvel urbanisme, *Revue française de sociologie*, 2-3 : 191-198.
- Lefebvre, H. (1968). *Le droit à la ville*. Paris: Éditions anthropos.
- Maillfert, M. & I. Robert (2017). Nouveaux modèles économiques et création de valeur territoriale autour de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de l'écologie industrielle. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*: 905-934.
- Maillfert M. & I. Robert (2019). Aux frontières de l'économique. Territoire et valeur territoriale: des expérimentations à un nouveau modèle de création de valeur, in Klein J L, et al, (dirs), *Trajectoires d'innovation, des émergences à la reconnaissance*, Presses de l'université du Québec, 253-260.
- Maillfert, M. & I. Robert (2020). Nouveaux modèles économiques et construction de la durabilité territoriale. Illustrations à partir d'une analyse de l'action collective. *Natures Sciences Sociétés*, 28: 131-144.
- Mangin, D. (2004). *La ville franchisée, formes et structures de la ville contemporaine*. Paris: la villette.
- Moati, P. (2009). Une économie des effets utiles, in Blondel C. et al., *Vers un autre monde économique: dépression ou émergence ?* Paris: Descartes & Cie, Collection Forum d'action modernités, 149-167.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rolland, T. (2022). Démocratie et droit à l'œuvre urbaine: perspectives de philosophie politique pour un urbanisme profane, doctorat en philosophie, université de Lyon.
- Sachs, I. (1980). *Stratégies de l'écodéveloppement*. Paris, Éditions de l'Atelier
- Salais R., 1989, L'analyse économique de conventions de travail, *Revue économique*, vol. 2, n° 40, p. 99-240, <https://www.jstor.org/stable/3502114?origin=crossref>.
- Salais R., Storper M., 1993, *Les mondes de production*, Paris, EHESS.
- Soulier, N. (2012). *Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions*. Paris: Ulmer.
- Stahel, W. R. & O. Giardini (1986). The hidden wealth, *Science & Public Policy*, vol. 13, N° 4:83-102.
- Talandier, M. (2023). *Développement territorial: Repenser les relations villes-campagnes*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.talan.2023.01>
- Thévenot, L. (2006). *L'action au pluriel, Sociologie des régimes d'engagement*, Paris: La Découverte coll TAP/Politique et société.
- Theys, J. (2014). « Le développement durable face à sa crise: un concept menacé, sous-exploité ou dépassé ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n° 1 | Février 2014. DOI: <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.10196>
- Torre, A. (2021). Réflexions sur les possibilités d'un développement territorial durable. *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, 44 (3): 111-120. <https://doi.org/10.7202/1086211ar>.
- Tukker, A. & U. Tischner (Eds.) (2004). New business for old Europe: Product-service development as a means to enhance competitiveness and eco-efficiency, final report of Suspronet, TNO-STB, Delft.
- Van Niel, J. (2014). L'économie de fonctionnalité: principes, éléments de terminologie et proposition de typologie, *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 5, n° 1 | Février.
- Verstraeten-Jochems, J., Kouloumpi I, Russel M., de Wit Marc, Douma A. & H. Friedl (2018). City-as-a-service, how circular service models will practically shape the city of the future. Amsterdam: Circle economy. <https://www.circle-economy.com/resources/city-as-a-service>.
- Vuidel, P. & C. Du Tertre (2020). L'économie de la fonctionnalité et de la coopération, Un nouveau modèle économique, levier de développement des territoires, in I. Laudier (ed.), *Prospective et co-construction des territoires au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris: Hermann, 163-174.
- Zuindeau, B. (ed.) (2010). *Développement durable et Territoire*, Lille: Presses universitaires du Septentrion, nouvelle édition originale, Collection « Environnement et société ».